



PLU arrêté le :
9 février 2012
PLU approuvé le :
15 novembre 2012
Modification n°1 approuvée le :
10 juillet 2018

4 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



PLU

Plan Local d'Urbanisme
Ville de Noisy-le-Sec
DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS



principales sur l'horizon paysager de la plaine » et « bâti discontinu et aligné avec jardin d'accompagnement ») en quinconce avec les bâtiments existants de la ZAC des Guillaumes et implantés de manières discontinues, pour ouvrir des vues lointaines sur les horizons paysages de la plaine.

Si la mixité fonctionnelle concerne l'ensemble du secteur concerné, l'implantation de locaux d'activités en rez-de-chaussée à la croisée des voies structurantes avec les principaux itinéraires piétons vers les pôles de transport et de services urbains sera privilégiée (cf. orientation « implantation de commerce à privilégier »).

La qualité et l'animation des cheminements vers les pôles de services urbains seront recherchées.

En particulier, les liens entre la future station Domus-Londeau et les quartiers de la Boissière et du Londeau seront confortés par des aménagements visant à améliorer le confort et la lisibilité des cheminements existants et par la création d'une voie nouvelle le long de l'autoroute (cf. orientation « maillage à créer/principe de raccordement »).

La rue de la Dhuis et les espaces extérieurs de la cité de la Renardière seront rénovés et transformés pour limiter et ralentir la circulation automobile (cf. orientation « espace de rencontre à dominante piéton »). La création d'une « zone de rencontre » sur la rue de la Dhuis pourra traduire l'objectif de sécuriser et de rendre l'espace de la rue aux piétons. Elle permettra également d'inscrire durablement la rénovation des aménagements extérieurs de la Cité de la Renardière et le square Pablo Neruda dans l'enchaînement des espaces publics et des cheminements piétons.

Élément de structure du paysage à l'échelle intercommunale, la continuité des plantations d'alignement existantes sur le boulevard Gabriel Péri sera renforcée.

La continuité du corridor écologique de la « corniche des Forts » sera affirmée par une large ouverture du Parc des Guillaumes en contrebas du boulevard, en lien avec le parc du Nanteuil à Rosny.

Le site de la Redoute de la Renardière contraste par son ouverture avec le tissu pavillonnaire qui le borde. La rénovation projetée des espaces publics et des extérieurs de la cité est l'opportunité d'en redéfinir les limites et de renforcer les boisements existants (cf. orientations « espaces collectifs à requalifier » et « espace vert ou de loisirs ou de sport à requalifier ou à créer »).

L'intégration du viaduc du métro (cf. orientation « principe d'insertion paysagère du viaduc du métro par rapport au parc ») sera faite préférentiellement en rive du parc pour limiter l'effet de coupure et l'impact sur les espaces ouverts du parc des Guillaumes.